

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/CIGEO-Bure-le-Bois-Lejuc-a-ete-cede-a-l-Andra-a-l>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **CIGÉO/Bure : le Bois Lejuc a été cédé à l'Andra à l'issue d'une délibération irrégulière - Audience le 31 janvier au tribunal administratif de Nancy**

30 janvier 2017

CIGÉO/Bure : le Bois Lejuc a été cédé à l'Andra à l'issue d'une délibération irrégulière - Audience le 31 janvier au tribunal administratif de Nancy

Communiqué commun du Réseau "Sortir du nucléaire", Bure Stop 55, Bure Zone Libre, Les Habitants Vigilants de Gondrecourt, Meuse Nature Environnement et MIRABEL-Lorraine Nature Environnement

En juin 2016, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a commencé des travaux dans le Bois Lejuc, tout près de Bure. Or cet ancien bois communal lui avait été cédé par la commune de Mandres-en-Barrois à l'issue d'un vote entaché de nombreuses irrégularités. Quatre habitants contestent cette décision en justice. Alors que le tribunal administratif de Nancy doit examiner leur recours le 31 janvier à 9h45, six associations leur manifestent leur soutien.

Un bois communal cédé contre l'avis de la majorité des habitants

Le Bois Lejuc est un lieu stratégique pour l'Andra, qui prévoit d'y implanter les puits menant aux galeries de CIGÉO et ceux censés évacuer les gaz produits par les déchets radioactifs. Dès 2013, elle avait proposé à la commune de Mandres-en-Barrois de le lui céder en échange d'autres parcelles et de promesses d'emplois pour les habitants. À l'issue d'une consultation, 50 habitants sur 86 avaient refusé.

Les habitants sont légitimement attachés à ce bois de feuillus (où poussent notamment charmes, hêtres et chênes), qui fait partie de l'histoire de la commune depuis le XVIIIème siècle. Ils avaient

l'habitude de s'y promener, chasser et effectuer leurs affouages [1]. L'installation d'une poubelle nucléaire les priverait de ces droits.

Or le 2 juillet 2015, **après plusieurs réunions à huis clos, le nouveau conseil municipal a été convoqué à 6 h du matin, sous la surveillance de vigiles de l'Andra, pour voter à bulletins secrets l'échange du Bois Lejuc à l'Andra** contre le Bois de la Caisse, situé sur la commune voisine de Bonnet ! 7 conseillers sur 11 se sont prononcés pour la cession du Bois Lejuc.

Un recours pour dénoncer des irrégularités et conflits d'intérêt

Le 21 août 2015, 31 habitants de Mandres-en-Barrois ont signé une demande de recours gracieux contestant la légalité de la délibération du conseil municipal. Le 21 décembre 2015, quatre d'entre eux ont fini par déposer un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy pour la faire annuler. Ils dénoncent la cession du Bois Lejuc à vil prix (les parcelles cédées en échange sont de moindre valeur et l'Andra pourra y pénétrer à sa guise pour mener toutes les investigations en vue de la construction et du suivi de CIGÉO) et surtout, des irrégularités inacceptables lors du vote.

En effet, le vote à bulletin secret, proposé par le maire, ne peut être mis en œuvre que dans des conditions bien précises qui n'étaient pas réunies. Cette demande aurait dû être effectuée par le tiers des conseillers municipaux, ce dont on ne retrouve trace dans aucune des trois versions successives (!) de la délibération visées par la préfecture. **C'est d'ailleurs sur ce fondement que le rapporteur public demande l'annulation de la délibération.**

En outre, **plusieurs conseillers municipaux - dont le maire lui-même - se trouvaient en état de conflit d'intérêt latent en raison des liens qu'ils entretenaient avec l'Andra, et n'auraient pas dû prendre part au vote.** Certains comptaient des membres de leur famille employés par l'Andra ou ses sous-traitants ; d'autres s'étaient vu accorder par l'Andra, directement ou indirectement, des baux agricoles précaires, ou encore un bail de chasse dans le Bois Lejuc... Comment décider de manière impartiale dans ces conditions ?

Aux côtés des habitants, les associations dénoncent fermement cette délibération du conseil municipal, qui révèle la pression exercée par l'Andra sur les élus et habitants de la commune. Il est temps de mettre au grand jour les pratiques de cette agence d'État qui manie la carotte et le bâton pour parvenir à ses fins !

Les associations appellent à un rassemblement devant le tribunal administratif de Nancy mardi matin à 9h pour venir soutenir les habitants.

Joindre les habitants parties au recours :

• Michel Labat - 07 83 24 10 54 • Jacques Guillemin - 06 78 38 26 13

Contacts presse :

• Maître Delalande - 06 01 95 93 59

• Régine Millarakis (Meuse Nature Environnement) - 03 29 75 19 72 • Charlotte Mijeon (Réseau "Sortir du nucléaire") - 06 64 66 01 23

Notes

[1] Droit pour les habitants de la commune de venir récolter une part de bois de chauffe dans la forêt.